

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : M. POUSSIER Tony, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, Mme HAMARD Marie-Laure, M. BARBE Bertrand, Mme GODARD Apolline, M. ACHARD DE LA VENTE Cédric, Mme CORVEE Léane, Mme DURAND Fanny, M. MOUTON Stéphane, M. LOUVET Benoît et Mme COLIN Marie-Neige, Mme BOITTIN Anne-Isabelle et Monsieur TERRIER David.

Le conseil a élu pour secrétaire : Mme FERET Léa.

1) DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAEP DE PASSAIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections municipales 2026 entraînent le renouvellement général des délégués du SIAEP de Passais.

Chaque collectivité membre du SIAEP de Passais est appelée à désigner deux délégués titulaires.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires : M. POIRIER Jean-Claude et M. MOUTON Stéphane.

M. POIRIER Jean-Claude et M. MOUTON Stéphane à l'unanimité sont élus délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SIAEP de Passais.

2) DESIGNATION DES DELEGUES DU TE61

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 septembre 1948 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1111-22-00001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « Territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté susnommé ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 novembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du TE61 et la mise à jour de la liste des collectivités adhérentes ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Territoire d'Energie Orne,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les candidats sont les suivants :

Délégué titulaire : M.POIRIER Jean-Claude

Délégué suppléant : M.BARBE Bertrand

Le conseil municipal désigne M.POIRIER Jean-Claude est élu à l'unanimité délégué titulaire et M.BARBE Bertrand est élu à l'unanimité délégué suppléant et transmet cette délibération au Président du Territoire d'Energie Orne.

Précise que la délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cédex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

3) DESIGNATION DES DELEGUES DU PARC NORMANDIE MAINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections municipales 2026 entraînent le renouvellement général des délégués du Parc Normandie Maine.

Chaque collectivité membre du Parc Normandie Maine est appelée à désigner deux délégués titulaires.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires : M. DARGENT Michel et M. FOISNEAU Charly.

M. DARGENT Michel et M. FOISNEAU Charly à l'unanimité sont élus délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Parc Normandie Maine.

4) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport de la CLECT du 17/02/2026 approuvé par la CC Andaine-Passais le 05/03/2026

Les montants des attributions de compensation définitives 2025 des communes sont les suivants :

Communes	Attributions de compensation définitives 2025 avec services communs
Bagnoles de l'Orne Normandie	620 045.03
Ceaucé	- 474 852.24
Mantilly	- 253 276.83
Passais Villages	-584 087.61
Juigny Val d'Andaine	46 353.09

Rives d'Andaine	425 923.03
Perrou	26 113.00
Tesse Froulay	23 130.00
Saint Fraimbault	- 341 073.14
Saint Mars d'Egrenne	- 208 037.04
Saint Roch sur Egrenne	- 69 938.21
Torchamp	- 87 863.13
TOTAL	- 877 564.05

Les montants des attributions de compensation provisoires 2026 imputés en section de fonctionnement sont les suivants :

Communes	Attributions de compensaion provisoires sans services communes et avec transfert de charges au 01/01/2026	Services communs 2026	Charges annuelles de renouvellement équipements sportifs	Révision des charges relatives aux subventions	Attributions de compensation provisoires 2026 avec services communes, restitution des charges équipements sportifs et subventions
Bagnoles de l'Orne Normandie	605 811.97	0	647.74	13 727,63	620 187.34
Juvigny Val d'Andaine	49 476,30	0	2 418.08	- 6 418,06	45 476,32
Rives d'Andaine	431 001.00	0	- 3 316.66	- 8 716,80	418 967,54
Perrou	26 773.00	0	0	- 916,43	25 856,57
Tesse Froulay	23 130.00	0	0	0	23 130.00
Ceaucé	85 756,73	- 544 464,30	- 13 003.33	- 3 570,70	-475 281,60
Mantilly	- 38 392.85	- 213 138.95	418.30	- 1 557,01	-252 870,51
Passais Villages	- 53 378.90	- 527 545.56	-82 .95	- 3 555,37	-584 562,78
Saint Fraimbault	- 34 560.28	- 305 072.25	0	- 1 670,41	-341 302.94
Saint Mars d'Egrenne	- 34 223.58	- 170 469,72	- 1 562.06	- 1 930,94	-208 186.30
Saint Roch sur Egrenne	- 11 000.53	- 58 937.68	0	0	- 69 938.21
Torchamp	- 22 256.59	- 64 997.54	0	- 891,91	-88 146,04
TOTAL	1 027 936,27	- 1 884 626.00	- 14 480.88	- 15 500,00	-886 670,61

Les montants des attributions de compensation provisoires 2026 imputés en section d'investissement sont les suivants :

Communes	Eclairage public
Bagnoles de l'Orne Normandie	- 276 091,03
Juvigny Val d'Andaine	- 43 987,04
Rives d'Andaine	- 39 322,13
Perrou	492,38
Tessé Froulay	- 2 713,25
Ceaucé	- 27 152,50
Mantilly	- 8 025,61
Passais Villages	2 846,34
Saint Fraimbault	- 4 963,75
Saint Mars d'Egrenne	- 29 559,17
Saint Roch sur Egrenne	- 481,66
Torchamp	- 440,73
TOTAL	- 426 398,15

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 17/02/2026,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CC Andaine-Passais.

5) ETAT 1259

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2026, taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux de référence communaux des trois taxes locales en 2026 sont :

- Taxe foncière : 43.92 %
- Taxe foncière non bâti : 35.67 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.86 %

Monsieur le Maire propose de procéder au vote. Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2026 comme suit :

Taux taxe foncière bâtie : 43.92 %

Taux taxe foncière non bâtie : 35.67 %

Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.86 %

- CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser les services de la Préfecture.

6) SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire présente les dossiers de demande de subvention communale et sollicite l'avis de l'assemblée.

Après discussion et en avoir délibéré, les subventions suivantes ont été octroyées :

BÉNÉFICIAIRES	2025	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL 2026
Club Olympique Ceaucéen	4 500.00 €	A l'unanimité : 4 500 € (153 licenciés)
La Truite Domfrontaise	50.00 €	1 Contre (hors commune) 14 Pour 50.00 €
Comice Agricole du Bocage Domfrontais	150.00 €	A l'unanimité : 150.00 €
UNSS Collège Goscinny	1 000.00 €	1000.00 € - 95 licenciés sur 173 élèves
Entraid' Addict 61	/	Contre : 15 - Association départementale
MFR HALEINE	400.00 €	Pour : 14 350.00 € (7 élèves habitent Ceaucé) Fanny Flandrin n'a pas pris part au vote
Banque alimentaire de l'Orne	/	Contre : 15 – Association nationale
Danse Moderne Domfrontaise	/	2 Abstentions 13 Contre (Equivalent dans la commune)
France Alzheimer	/	Contre : 15 – Association nationale
Visite des malades dans les établissements de l'Orne	/	Contre : 15 – Association nationale
Restaurants du Coeur	/	Contre : 15 – Association nationale
Groupe de secours Populaire	/	Contre : 12 Abstentions : 3
3ifa Aleçon	/	A l'unanimité : 150.00 € (3 enfants habitent Ceaucé)
TOTAL	6 100,00 €	6 200.00 €

INFOS DIVERSES

Visio avec Messieurs Munari et Derbaix au sujet de la friche commerciale (Bureau d'études Villages d'Avenir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

